



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-137322>

Département(s) de publication : **88, 54, 55, 52**

Annonce n° **24-137322**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-105311

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 06/12/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : SGAMI EST - Metz - DAGF- Marchés Publics

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 130020342000019

**Ville** : Metz cedex 01

**Code postal** : 57036

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 88, 54, 55, 52

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Isolation thermique par l'extérieur du bâtiment 001 ( locaux de service techniques) de la caserne de gendarmerie à REMIREMONT (88).

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45320000

**Type de marché** : Travaux

**Critères d'attribution** : Prix (sur la base du montant total HT de la DPGF ) 40/100 Valeur technique de l'offre (sur la base du mémoire technique, et du planning détaillé d'intervention) : 50/100 - Sous-critère n°1 : Moyens humains et matériels nécessaires à réalisation des travaux (20 points) Composition de l'équipe, qualités et CV du personnel dédié à l'opération (10 points) Matériels et équipements utiles pour la mise en oeuvre du chantier (10 points) - Sous-critère n°2 : Méthodologie du projet (30 points) Réalisation d'un planning prévisionnel (10 points) Note méthodologique présentant l'organisation et la méthodologie spécifique au projet pour la réalisation des prestations attendues au CCTP (20 points) Valeur environnementale de l'offre : 10/100 - Valeur appréciée sur la base du cadre de réponse environnemental joint au dossier d'offre Réduire l'empreinte carbone, par exemple en limitant et optimisant les livraisons des matériaux lors de l'exécution des marchés, les déplacements des collaborateurs, en favorisant les échanges électroniques et la transmission de documents dématérialisés ; (2 points) Limiter la consommation d'eau et d'électricité ; (2 points) Limiter les emballages ; (2 points) Gérer les nuisances diverses (Le chantier se déroulant en site occupé

L'entreprise indiquera toutes les mesures nécessaires pour atténuer les nuisances liées aux travaux : poussières, bruit, odeurs, gestion des coupures d'eau, électricité, information des occupants) ; (2 points) Éliminer et tracer les déchets (comprenant les quantités collectées et la filière de traitement) de toutes natures générés par le chantier. (2 points)

## **Section 4 - Attribution du marché**

### **Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

L'offre la mieux classée est retenue en tenant compte des critères énumérés précédemment. Les offres sont classées par ordre décroissant. Si nécessaire et sur demande du pouvoir adjudicateur, le candidat retenu devra retourner dans un délai de dix (10) jours l'acte d'engagement (ATTR1) complété, daté et signé par la personne ayant la capacité à engager la société (ce document sera transmis uniquement au candidat retenu par voie électronique). Le candidat devra également fournir dans les mêmes délais les documents justificatifs et moyens de preuve suivants : - Une attestation sur l'honneur que le travail sera effectué avec des salariés employés régulièrement au regard de la législation en vigueur ; - En cas d'emploi de travailleurs détachés, copie de la déclaration de détachement à l'inspection du travail ; - En cas d'emploi de travailleurs étrangers, liste des travailleurs étrangers soumis à autorisation de travail ; - Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants à l'impôt sur le revenu, à l'impôt sur les sociétés et à la taxe sur la valeur ajoutée délivrée par l'administration fiscale (attestation de régularité fiscale) à transmettre tous les six (6) mois ; - Les certificats attestant le paiement des cotisations sociales (attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF, attestation de cotisation retraite auprès de l'organisme collecteur concerné, etc.) à transmettre tous les six (6) mois ; - Le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (URSSAF, CNETP, etc.) à transmettre tous les six (6) mois ; - Le certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (attestation de DOETH établie par l'AGEFIPH). Le candidat peut transmettre ces éléments directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administrées par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, accessibles gratuitement. Le candidat devra donc indiquer clairement au pouvoir adjudicateur les modalités précises de consultation de ceux-ci (adresse électronique et codes permettant d'y accéder). Si le candidat retenu ne peut produire ces documents dans les temps, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/12/2024**